

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

VISIO CONFERENCE AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU 2 MARS 2021

Cette visioconférence, tenue par le Directeur général, Monsieur Jérome Fournel a été l'occasion de faire brièvement connaissance avec notre nouvelle Directrice des Ressources Humaines, Madame Valérie Seguy, et d'évoquer les points suivants :

Le Directeur général a souhaité évoquer les conditions sanitaires qui nécessitent une attention particulière à Mayote, dans les Alpes Maritimes et à Dunkerque.

Il a insisté sur la nécessité de renforcer le suivi de l'application des gestes barrières et indiqué qu'il poussera toutes les directions dans ce sens.

Il reconnaît que son dernier message concernant le télétravail incitant à augmenter d'une journée de télétravail par semaine pour tout le monde concerné par une activité télétravaillable avait rencontré un succès modeste, puisque chaque jour le taux de télétravail à la DGFIP atteint à peine plus de 30 % en global, 50 % si on ne prend en compte que les activités télétravaillables.

Aussi, le Directeur général a évoqué 2 pistes devant permettre de renforcer la sécurité sanitaire :

- * aller vers un seuil de télétravail obligatoire, à définir selon les situations
- * systématiser l'accueil sur RDV, à étudier dans le cadre de mesures complémentaires à l'instar de ce qui se met en place dans les Alpes Maritimes.

Le Directeur Général a par ailleurs évoqué la situation du traitement du Fonds De Solidarité qui s'améliore, le stock de demandes se résorbe et la tension selon ses termes est « moins pire ».

Il a évoqué, sans en donner les informations chiffrées précises qui sont en cours de consolidation, les résultats du Contrôle Fiscal en 2020 qui sont en diminution par rapport à 2019 qui était « une bonne année » ; la baisse constatée serait toutefois moins importante qu'initialement redouté et ne présenterait pas les caractéristiques d'un « effondrement ».

La CFTC DGFIP a salué toutes les mesures qui pouvaient concourir à contenir les risques de contamination, tant pour les agents que pour les usagers, au premier rang desquelles le télétravail. Néanmoins, il apparaît que la notion d'obligation soulevée par le Directeur général devrait être analysée en regard des contraintes financières engendrées par le télétravail pour tous les agents et pour lesquelles aucune position n'a encore été prise en vue d'une

indemnisation. Par ailleurs, il conviendra de ne pas négliger les aspects psychologiques de

l'isolement qui pèsent de plus en plus lourd et incitent les agents à ne pas aller plus loin dans le

télétravail.

Pour la CFTC DGFIP et l'ensemble des OS, une telle mesure devrait être aussi étudiée seulement

dans les situations où tous les agents exerçant des missions télétravaillables et volontaires pour

le télétravail ont été équipés, ce qui n'est toujours pas le cas dans toutes les directions.

Le Directeur général a précisé que si nous devions aller vers cette solution, elle serait locale et

non générale et ciblerait sans doute les directions les plus en retard sur le taux de télétravail

bien que servie en équipement. A ce titre il déplore l'amplitude du taux de télétravail selon les

directions (54 % pour la Marne et 26 % pour l'Hérault) soit du simple au double, sans en donner

l'explication.

La CFTC DGFIP est revenue sur la question de la vaccination sur les lieux de travail, qu'elle avait

déjà soulevée lors de la visio du 6 janvier. La situation a évolué puisqu' aujourd'hui la tranche d'âge concernée par une possibilité de vaccination (patients à risques de 50 à 64 ans) vise des

agents en activité.

Le Directeur général a indiqué qu'une réflexion était en cours au niveau ministériel associant le

secrétariat général du ministère et les mutuelles de la fonction publique et les médecins de

préventions, afin de mettre au point une stratégie applicable sur l'ensemble du territoire. Un test

logistique sur une petit nombre de sites est en préparation .

La CFTC DGFIP continuera de suivre cette démarche.

Infos diverses:

Le Directeur général a indiqué qu'un point spécifique sera fait prochainement sur l'organisation

de la campagne de la déclaration des revenus.

Un bilan du Prélèvement à la Source sera fait avant la campagne IR.

Prochaine réunion Visio dans une semaine.

La CFTC est toujours à vos côtés.

N'hésitez pas à contacter vos correspondants.

https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/

Syndicat National CFTC Finances Publiques

Bâtiment CONDORCET – Télédoc 322 - 6, rue Louise WEISS - 75013 Paris - Tél.: 01 44 97 32 72 – https://www.cftc-dgfip.fr

Membre de la Fédération CFTC Finances